

PRESIDENCE : Bernard LEBARON, Maire

PRESENTS : Bernard LEBARON, Muriel LAINE, Jean-Yves FAUTRAT, Juliette HURLLOT, Jean-Michel COSTARD, Pascal BIGARD, Emmanuel LEHMANN, Frédéric MOUCHEL et Jacqueline GUERARD

ABSENTS : néant

SECRETARE de SEANCE : Frédéric MOUCHEL

Le Maire informe le conseil que M. Mickaël HUET a démissionné du conseil municipal, en raison d'un manque de temps pour s'investir dans la vie communale.

EOLIENNE LUDIQUE

Yann PERRO, de l'entreprise d'insertion E CORECA à Beaumont-Hague, présente le projet d'installation de l'éolienne ludique, sur la place des 4 vents.

Une étude géotechnique sera demandée pour l'aménagement des fondations de l'éolienne ; sachant que le sol est composé de 10cm de terre végétale, 40cm d'argile puis, un mélange de limon et des déchets ménagers de l'ancienne décharge communale.

AMORTISSEMENT DE LA PARTICIPATION AU SDEM

Le Conseil Municipal, considérant que les participations de la commune de Clitourps versées au Syndicat Départemental des Energies de la Manche (SDEM), doivent être amorties,

18 742,12 € pour l'effacement des réseaux du Village de la Rue et de la Rue de l'Eglise

3 669,00 € pour l'éclairage public du Hameau de Haut

à l'unanimité, fixe la cadence d'amortissement de ces biens à UNE année.

Les crédits seront inscrits au budget 2015.

INSCRIPTION DE LA PLACE DE LA MAIRIE DANS LA VOIRIE COMMUNALE

Le maire rappelle que, lors de la demande de subvention pour la construction du parking, il était prévu que la place de la mairie soit inscrite dans la voirie communale.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'inscrire la place de la mairie dans la voirie communale et, donne pouvoir au Maire pour agir en ce sens et signer tous les documents à intervenir.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le Maire présente le compte administratif 2014, qui a été adressé aux conseillers avant la réunion.

La Dotation Globale de Fonctionnement DGF va diminuer de plus de 2 000 € par an pendant 3 ans.

Le FNGIR – compensation pour perte de taxe professionnelle – est garanti jusqu'en 2015. La commune continuera t'elle à percevoir la somme de 39 183 € en 2016 et les années suivantes ?

Les frais de scolarité des enfants de maternelle et primaire sont stables, 22 665 € en 2014 pour 33 enfants.

Le Conseil Municipal débat des orientations budgétaires.

COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC TRANSFEREE AU SDEM50

Depuis le 1er avril 2014, le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) exerce la compétence optionnelle Eclairage Public pour le compte de 105 communes, dans les mêmes conditions que l'exerçaient les anciens syndicats d'électrification. Cependant, les modalités d'exercice de cette compétence vont nécessairement devoir évoluer en 2015.

En effet, conformément à l'article 3.2.1 de ses statuts, le SDEM50 doit exercer la compétence optionnelle Eclairage Public pour le compte de ses adhérents de manière globale :

Article 3.2.1 des statuts du SDEM50 :

« Le SDEM50 exerce en lieu et place des membres qui en font la demande, la compétence suivante : Maîtrise d'ouvrage de tous les investissements sur les installations d'éclairage public et notamment les extensions, renforcements, renouvellements, rénovations, mises en conformité et améliorations

diverses et réalisation de toutes les études générales ou spécifiques corrélatives à ces travaux et, notamment, les diagnostics de performance énergétique et la collecte des certificats d'énergies ; Maintenance, exploitation et fonctionnement des installations d'éclairage public comprenant l'entretien préventif et curatif (...).

La notion d'installation d'éclairage public s'entend notamment des installations permettant l'éclairage de la voirie et des espaces publics. »

Le Comité syndical du SDEM50, réuni le 15 décembre 2014 a approuvé les conditions d'exercice de cette compétence et notamment :

- Les participations financières demandées aux adhérents pour la maintenance et l'exploitation des installations d'éclairage public ;
- Les aides financières proposées par le SDEM50 aux adhérents pour les travaux d'efficacité énergétique et de sécurisation réalisés sur les installations d'éclairage public ;
- Les aides financières proposées par le SDEM50 aux adhérents pour les travaux neufs (extension, renouvellement) d'installations d'éclairage public.

Les 105 communes pour lesquelles le SDEM50 exerce déjà la compétence éclairage public, doivent statuer pour définir le niveau de prestation de maintenance. En l'absence de délibération, elles se verront automatiquement affecter une prestation de maintenance de catégorie A (la plus simple). La commune de Clitourps fait partie des 105 communes pour lesquelles le SDEM50 exerce aujourd'hui la compétence Eclairage Public. Les conditions actuelles d'exercice de cette compétence ne sont pas reconduites en 2015.

Le Maire présente les conditions techniques, administratives et financières, selon lesquelles s'exercera la compétence transférée à partir du 1er avril 2015. En particulier, l'exercice de la maintenance, qui devra s'effectuer suivant un niveau de service choisi parmi quatre formules proposées (de la plus simple à la plus complète) :

Formule A sans relampage,

Formule A avec relampage,

Formule B,

Formule C.

M. le Maire précise qu'à défaut de décision de la commune avant le 31 mars 2015, c'est la formule A sans relampage qui sera appliquée par le SDEM50 pour l'exercice de la compétence Maintenance, pour le compte de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 mars 2014 approuvant les statuts du SDEM50 et l'arrêté modificatif du 21 juillet 2014 ;

Vu la délibération n°2014-59 du Comité syndical du SDEM50 du 15 décembre 2014 relative au transfert de compétence optionnelle éclairage ;

Entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ✓ Prend acte que la compétence optionnelle Eclairage Public est désormais exercée de manière globale (Travaux, Exploitation et Maintenance) par le SDEM50 conformément à l'article 3.2.1 de ses statuts;
- ✓ Décide d'opter pour le niveau d'exploitation et maintenance correspondant à la **Formule A avec relampage**;
- ✓ Convient d'inscrire chaque année les dépenses correspondantes au budget communal et de donner mandat à M. le Maire pour régler les sommes dues au SDEM50.

SDEM GROUPEMENT DE COMMANDE ELECTRICITE

Le maire rappelle que, depuis le 1er juillet 2004, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence et que, tous les consommateurs d'électricité et de gaz naturel peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché et quitter les tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques.

A partir du 1er janvier 2016, les collectivités territoriales, disposant de sites desservis en électricité pour une puissance supérieure à 36 KVA seront tenues de souscrire une offre de marché, ne relevant plus des tarifs réglementés. La suppression de ces tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis aux règles du Code des marchés publics.

Le SDEM50 a mis en place un groupement de commandes d'achat d'électricité et de services associés.

Le Conseil Municipal souhaite des informations complémentaires avant toute adhésion.

ADHESION DE 2 COLLECTIVITES AU SDEM50

La commune d'AGON-COUTAINVILLE (délibération du 17/11/2014) et le Syndicat Intercommunal d'Electricité de BRICQUEBEC (délibération du 08/12/2014) ont demandé leur adhésion au Syndicat Départemental des Energies de la Manche (SDEM).

Par délibération en date du 15 décembre 2014, le SDEM s'est prononcé favorablement sur ces adhésions.

Conformément au code des collectivités territoriales, les différents organes délibérants des collectivités membres du SDEM doivent se prononcer sur ces adhésions, dans un délai de trois mois. Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, approuve l'adhésion au SDEM de la commune d'AGON-COUTAINVILLE et du SIE de Bricquebec.

SUBVENTIONS 2015

Le Maire rappelle les subventions versées en 2014 puis, il présente les demandes pour 2015.

Le conseil, à l'unanimité, accorde les subventions suivantes :

Amicale des écoles publiques de St Pierre Eglise	50 €
Société de Saint Vincent de Paul	25 €
Secours Catholique de la Manche	25 €
Souvenir Français	50 €
Fonds solidarité logement	126 €
Fonds d'aide aux jeunes en difficulté	48,30 €
OGEC Ecole Notre Dame à St Pierre Eglise : sortie à Paris de Justine HEBERT	30 €
Sorties pédagogique aux écoles de St Pierre Eglise	50 €/enfant de Clitourps pour une sortie dont le coût est > 200€/enfant et 30 € pour une sortie < 200 € par enfant.
Associations sportives du canton de St Pierre Eglise	: 10 € par enfant de Clitourps adhérent

ELECTIONS DEPARTEMENTALES

Le conseil établit les tours de garde de l'urne, pour le 2^{ème} tour de l'élection départementale du canton du Val de Saire, le dimanche 29 mars.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE : TAP

M. le Maire informe le conseil municipal que, par délibération en date du 03 février 2015, le conseil communautaire propose aux communes membres d'étendre les compétences de la Communauté de Communes :

4-3-4 En matière de scolaire et de périscolaire, la communauté de communes exerce les compétences suivantes :

Remplacer : création et gestion des garderies périscolaires

Par : mise en place et gestion du temps périscolaire comprenant la garderie du matin et du soir et le temps péri-éducatif, à l'exclusion de la pause méridienne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la modification des statuts.

PIERRES EN LUMIERE 2015

Le Conseil Général et la Fondation du Patrimoine de Basse-Normandie renouvellent l'opération « pierres en lumière » le week-end du 16 mai 2015.

Le Maire propose de réaliser une scénette en relation avec les commémorations de la guerre 1914 – 1918 ; le vendredi de 20h00 à 23h00. Le spectacle durerait environ 20 minutes, toutes les demi-heures et, représenterait un soldat et sa femme lisant les lettres qu'ils s'écrivent.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

La fibre optique très haut débit sera déployée progressivement dans la Manche, jusqu'en 2025 et, le MIMO va remplacer le WifiMax pour l'Internet sans fils.

Frédéric Mouchel signale que depuis 6 mois, des camions de la société Primco passent par le village du Petit Vey, pour aller à Tocqueville.

Jean-Yves Fautrat informe le conseil que la tondeuse vient d'être révisée mais qu'il faudra prévoir son remplacement car elle est usagée.

Jean-Yves Fautrat rend compte de la dernière réunion du Syndicat d'Eau du Val de Saire. La conduite de La Lande St Gabriel (RD26) à l'église sera renouvelée. Pascal Bigard demande s'il est possible d'obtenir un plan de l'état des réseaux d'eau du syndicat.

Emmanuel Lehmann demande si la commune doit établir un plan des risques naturels et technologiques. Le Maire signale que la commune n'est pas située dans une zone majeure de risque. Le plus grand risque étant celui d'inondation par débordement de la rivière pour quelques riverains, en cas de très fortes précipitations.

Le Maire informe le conseil qu'un dossier de mise en accessibilité des bâtiments communaux ouverts au public, devra être présenté à la commission présidée par Mme la Préfète, pour le mois de septembre prochain.

Jean-Michel Costard rend compte de la réunion organisée par ERDF à Quettehou, à laquelle il a participé. Suite à l'épisode neigeux de mars 2013, ERDF a souhaité mettre en place un dispositif appelé C.R.I.S.E. permettant aux agents d'ERDF d'intervenir plus rapidement. Si un poteau électrique est tombé ou nécessite une intervention rapide, il est demandé de prendre une photo du poteau avec sa plaque d'identification. ERDF a aussi rappelé les règles de sécurité à adopter lors de travaux sous les lignes électriques. Par ailleurs, les personnes utilisant un appareil respiratoire nécessitant une alimentation électrique seront prioritaires en cas de coupures de courant, à condition de s'inscrire auprès de la Préfecture.

Le Maire et M. Oury, responsable cantonal de la direction des routes du conseil général, ont visité les routes départementales traversant Clitourps, afin d'étudier les travaux à entreprendre. Il a été constaté que les tracteurs endommageaient les fossés.